

22ème



# Trophée Régional

Interdépartemental

16 . 17 . 79 . 86

## VTT



Saison sportive 2025

**ufolep**

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

<https://www.facebook.com/groups/1270027783556096>

Mise à jour du 20/01/2025

# REGLEMENT GENERAL

## > **ARTICLE 1**

Il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge VTT intitulé aujourd'hui Trophée Inter-départemental VTT 16/17/79/86. Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier UFOLEP Inter-départemental de la saison sportive concernée.

## > **ARTICLE 2**

Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86) disposant de leur carton VTT 2025.

## > **ARTICLE 3**

Les épreuves, sauf le championnat inter-départemental qualificatif, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins de 3 ans ou d'une licence FFC. Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale.

Seuls les licenciés UFOLEP Multisport + compétition code activité 26042 peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

**Championnat départemental** : Pour prétendre à monter sur le podium, il faut avoir participé, avant ce championnat, à au moins 1 épreuve du Trophée. Excepté pour le département 79 pour cette saison 2025.

**Championnat inter-départemental** : Pour prétendre à monter sur le podium, il faut avoir participé, avant ce championnat, à au moins 2 épreuves dont le championnat de son département et être en possession d'un carton VTT compétiteur depuis au moins ces 2 épreuves. Pas de classement scratch sur cette épreuve.

Ce championnat inter-départemental est exclusivement ouvert aux licenciés UFOLEP des départements 16/17/79/86.

*Particularités pour les épreuves qualificatives au **Championnat national** : Un maillot de champion départemental obtenu en Tandem obligera les compétiteurs concernés à courir dans la même catégorie pour le régional, puis au national, et vice et versa pour un maillot obtenu en solo.*

# ENGAGEMENT et PARTICIPATION

## > ARTICLE 4

Tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (ex : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

## > ARTICLE 5

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront obligatoirement en ligne, sur le site de national UFOLEP, au plus tard 48 heures avant l'épreuve, <https://www.ufolep-cyclisme.org>

Possibilité de payer en ligne à la discrétion des organisateurs.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve. Au-delà de ce délai, toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

EPREUVES	LICENCIÉ UFOLEP	NON LICENCIÉ OU FFC	JEUNES DE 11 À 16 ANS
COMPÉTITIONS CLASSIQUES ET MANCHES DE TROPHÉE	8 € 10 € (ENDURANCE)	13 €	5 € TARIF UNIQUE + ENDURANCE UFOLEP/FFC/NL
CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL	8 €		5 €

### **Gratuité pour les 7 à 10 ans accueillis sur des temps de roulage découverte**

Pour les Championnats départementaux, les engagements se feront également en ligne (plus d'engagement sur papiers), un dossier d'organisation pourra, à la discrétion des départements, être réalisé pour préciser des points particulier du règlement et en agrémenter la présentation.

## ENGAGEMENT et PARTICIPATION

### > ARTICLE 6

#### **LES TARIFS D'INSCRIPTION SELON L'HARMONISATION INTERDÉPARTEMENTALE (16, 17, 79, 86)**

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée inter-départemental sera perçu par le Comité départemental 17, en sa qualité de comité chargé du suivi de cette discipline pour les 4 départements. Pour l'année sportive 2024-2025, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation et 0.50 € par engagé.

### > ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE

Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat inter-départemental.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club.

Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante.

Si le leader du trophée est champion inter-départemental, c'est le port du maillot inter-départemental ou départemental qui prévaut.

## Règlement sportif

### > ARTICLE 8

Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribuer les points de leur classement à la dite épreuve.

**Code de conduite :** De part leur inscription, les concurrents s'engagent à respecter un code de conduite. La courtoisie et le respect des autres sont de mise, notamment en termes de dépassement de concurrents.

Ainsi, lorsqu'un concurrent est rattrapé, il doit tout faire pour faciliter le passage de son/ses poursuivants plus rapide(s) que lui, dans la mesure du possible. Toute obstruction volontaire pourra être sanctionnée. En contrepartie, le/les concurrent(s) qui rattrape(nt) un/ des pilote(s) doi(ven)t se signaler suffisamment tôt au(x) concurrent(s) qui le(s) précède(nt).

L'organisation préconise au concurrent souhaitant dépasser un concurrent plus lent d'utiliser le code suivant :

« ATTENTION ! A GAUCHE ! » s'il souhaite passer à gauche.

ou « ATTENTION ! A DROITE ! » dans le cas d'un dépassement par la droite.

# Règlement sportif

## > ARTICLE 9

Les épreuves, attribueront le même nombre de points :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1	70	10	32
2	65	11	29
3	60	12	27
4	55	13	25
5	50	14	23
6	46	15	21
7	42	16	20
8	38	17	19
9	35	18	...

18ème = 18 pts et ainsi de suite...

Les épreuves de type par équipe (ex: 4 heures) attribueront 55 points + les 15 points de participation.

## > ARTICLE 10 : CLASSEMENT AU TROPHÉE

En 2025, **15** courses sont inscrites au calendrier, pour prétendre au classement il faudra avoir participé à **10** courses.

Excepté pour **les Tandems** où les 2 épreuves d'endurance ne seront pas comptabilisées, ainsi ils seront classés sur **8** courses.

Pour chaque course annulée, le quota de la course sera déduit d'autant. Exemple : si 2 courses annulées, il faudra avoir participé à 8 courses.

Les classements intermédiaires durant la saison seront consultables sur le site de l'UFOLEP 17 <http://www.cd.ufolep.org/charentemaritime> et/ou Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1270027783556096>

> ARTICLE 11 : LA CATÉGORIE VAE : L'accueil en 2025 d'une catégorie VAE (né avant le 31/12/2008), obligation un moteur bridé (vitesse maxi 25 km/h). Temps de course identique au AM 50/59 ans, dont ils partageront le départ. La catégorie n'étant pas créée au niveau national, aucun titre ne pourra être décerné mais il sera possible de courir sur toutes les épreuves du trophée

# Règlement sportif

## > **ARTICLE 11** : (SUITE VAE)

Pour les épreuves d'endurance, les organisateurs devront définir un règlement spécifique si besoin. Les pilotes devront prendre un carton.

Afin de leur attribuer une plaque pour l'année, ils devront prévenir Eric ROUX avant le 15 février qu'ils souhaitent courir en VAE.

Le choix de la catégorie sera définitif pour la saison.

Il sera possible de courir dans la catégorie musculaire mais aucun point pour le trophée sera attribué et inversement pour la catégorie musculaire vers VAE.

## > **ARTICLE 12**

15 points de fidélité par épreuve du trophée seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

## > **ARTICLE 13**

les 3 premiers **classés** de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des récompenses du trophée 2025, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

## > **ARTICLE 14**

Si un compétiteur d'un autre comité inter-départemental se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86).

## > **ARTICLE 15**

Lors des épreuves d'endurance, les catégories jeunes, (11/12 ; 13/14)

pourront participer à l'épreuve uniquement sur un format x-country

Pour les 15/16 ans, l'épreuve d'endurance en équipe de 3 (obligatoirement).

## **ARTICLE 16**

Depuis 2023, une plaque dotée d'une puce sera attribuée à chaque pilote en début de saison et pour l'année sportive en cours (2025). Ce nouveau fonctionnement obligera chaque pilote à prendre son **carton avant le 15 février 2025**.

**POUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS VTT EN POITOU-CHARENTES UN CAHIER DES CHARGES À ÉTÉ RÉDIGÉ, NOUS INVITONS LES ORGANISATEURS À EN PRENDRE CONNAISSANCE POUR PARFAIRE À LA QUALITÉ DES ÉPREUVES DU TROPHÉE.**

> **CAHIER DES CHARGES ORGANISATIONS COMPÉTITIONS VTT UFOLEP**

# Règlement sportif

## > **ARTICLE 17 : CATÉGORIES D'ÂGE POUR LA SAISON 2025**

<b>JEUNES</b>	
<b>9-10 ANS</b> UNIQUEMENT DECOUVERTE	01/01/2015 à 31/12/2016 ATTENTION CETTE CATEGORIE EST HORS CLASSEMENT TROPHÉE
<b>11-12 ANS</b>	01/01/2013 à 31/12/2014
<b>13-14 ANS</b>	01/01/2011 à 31/12/2012
<b>15-16 ANS</b>	01/01/2009 à 31/12/2010
<b>ADULTES FÉMININES</b>	
<b>17-29 ANS</b>	01/01/1996 à 31/12/2008
<b>30-39 ANS</b>	01/01/1986 à 31/12/1995
<b>40-49 ANS</b>	01/01/1976 à 31/12/1985
<b>50 ANS ET +</b>	NÉES AVANT LE 31/12/1975
<b>ADULTES MASCULINS</b>	
<b>17-19 ANS</b>	01/01/2006 à 31/12/2008
<b>20-29 ANS</b>	01/01/1996 à 31/12/2005
<b>30-39 ANS</b>	01/01/1986 à 31/12/1995
<b>40-49 ANS</b>	01/01/1976 à 31/12/1985
<b>50-59 ANS</b>	01/01/1966 à 31/12/1975
<b>60 ANS ET +</b>	NÉS AVANT LE 31/12/1965
<b>TANDEM HOMMES ET MIXTES</b>	NÉS AVANT LE 31/12/2008
<b>CATÉGORIE VAE</b>	NÉS AVANT LE 31/12/2008

## > **ARTICLE 18 : RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS**

Pour tous litiges, réclamations, faites remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission VTT Inter-départementale.

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées.

Pour toute réclamation relative aux classements s'adresser à :  
Eric Roux: ledrole17@hotmail.fr

# DATES DE LA SAISON 2025

DATES	LIEU	DÉPT	TYPE D'ÉPREUVE	CLUBS CORRESPONDANTS
02/03/2025	MARANS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	VC Marandais Eric Michaud 06 72 50 21 45 ve- loceclubmarandais@gmail.com
09/03/2025	PRAILLES/LAMBON	79	<b>Championnat départemental 79</b> X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Pédale St Florentaise Pascale Boumard 0624499138 Frédéric MAINGUENAUD 06 26960406
23/03/2025	ST LEGER	17	X-Country <b>Championnat départemental 17</b> Trophée Inter-départemental VTT PC	VTT PONTOIS Stéphane DUPUIS
06/04/2024	VIVONNE	86	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	UCC Vivonne Pascal Sauvage 06 1 93 63 46 <a href="mailto:pascal.sauvage@uccv.fr">pascal.sauvage@uccv.fr</a>
13/04/2025	ETAGNAC	16	X-Country <b>Championnat départemental 16</b> Trophée Inter-départemental VTT PC	Club d'Exideuil
20 ou 21 04/2025 (En attente)	STE RADEGONDE	79	<b>Championnat Régional</b> Trophée Inter-départemental	Mauzé Sport Nature Jérémy SIMON jer.sim@orange.fr
27/04/2025	JONZAC	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	PEDALE JONZACAISE Valentin DUFOUR 06 81 24 34 93
11/05/2025	LES ESSARDS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	VC CORME ROYAL Jean-Daniel MALLARD 06 11 77 15 55
18/05/2025	CHATEAUNEUF	16	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	CC CASTEL PLAISIR CHATEAUNEUF Aline PIVETEAU 06 71 81 58 04 benmath2280@orange.fr
25/05/2025	AUSSAC VADALLE	16	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Club de Gond Pontouvre
07/06/2025	VILLIERS EN PLAINE	79	Endurance 4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	gontier.raphaele@gmail.com 06 95 98 89 18
29/06/2025	LA MOTHE ST HERAY	79	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC (Régional NA VTT XC FFC)	Tidji BERGERON Team Evasion Nature tidji.bergeron@sfr.fr
14/09/2025	SEPVRET	79	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Tidji BERGERON Team Evasion Nature tidji.bergeron@sfr.fr
20/09/2025	MAUZE	79	Endurance 4 heures adultes et 1 heure (jeunes) Trophée Inter-départemental VTT PC	Mauzé Sport Nature Jérémy SIMON jer.sim@orange.fr
05/10/2025	PAYRE	86	X-Country Trophée Inter-départemental	UVC Couhé Maxime BECQUET 06 76 71 58 54 becquet.maxime@wanadoo.fr